

La réunion a débuté à 20h30 sous la présidence du Maire, M Peinado Thierry

**Présents** : M Dumoulin Christian 1er adjoint, M Guerin Patrick 2ème adjoint, Mme Fernandez Julienne, M Fernandez Vincent, Mme Malherbe Françoise, Mme McLellan Katharina

**Excusée** :

**Ordre du jour:**

- Aménagement foncier en présence du géomètre expert.
- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024.
- Adhésion au service de Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique
- Adhésion Safer par la CDC du Limouxin.
- Convention cantine 2025.
- Employé communal.
- Terre de passage budget participatif.
- Questions diverses.

M Dumoulin Christian a été désigné secrétaire de séance

**1) Aménagement foncier en présence du géomètre expert**

Nous avons revu avec M. Maury les projets de modifications des voiries.

Un courrier sera envoyé aux propriétaires pour annoncer une enquête du 1<sup>er</sup> au 15/04/2025. Les plans seront disponibles en mairie, et un registre sera à disposition pour noter les remarques.

**2) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2024**

Le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2024, n'appelant aucun commentaire de la part des membres présents, a donc été adopté à l'unanimité des présents.

**3) Adhésion au service de Médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion**

Le Maire expose au Conseil municipal le besoin de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude. concernant la médecine du travail des secrétaires de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** le Maire à signer cette convention.

**4) Adhésion Safer par la CDC du Limouxin.**

La CDC du Limouxin nous propose une nouvelle prestation mutualisée donnant accès au service de veille foncière de la SAFER (logiciel Vigifoncier).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** : de ne pas adhérer à cette prestation

**5) Convention cantine 2025.**

La convention pour la restauration scolaire de Festes-et-Saint-André doit être renouvelée. La mairie de Festes-et-Saint-André nous annonce un prix de repas à 12 €. Depuis l'envoi de cette convention, elle a annoncé un prix de repas à 12,50 €, puis 12,32 €, et dernièrement à 12,08 €.

La convention précédente avait été signée en janvier 2024 pour un coût de repas à 11,50 €, avec une prise en charge de 50 % par la mairie et 50 % par les parents. La mairie de Festes-et-Saint-André vient de nous demander un complément pour équilibrer 2023. Une demande similaire est probable concernant 2024, ce qui entraîne une prise en charge réelle supérieure à 50 % pour la commune.

Les mairies de Bouriège, Roquetaillade et Bourigeole ont proposé, en mai 2024, à la mairie de Festes-et-Saint-André la réalisation d'un audit par un expert-comptable de Limoux. Le coût sera partagé entre les quatre communes. Cet audit doit être réalisé très prochainement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'attendre les conclusions de cet audit avant de signer la convention.

"Thierry précise qu'il n'y aura pas de suspension des paiements en attendant la signature de cette convention."

**6) Employé communal.**

La mairie de Bourière a l'intention d'embaucher un employé communal et nous demande si nous sommes intéressés pour lui faire effectuer quelques heures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **INDIQUE** que nous sommes intéressés.
- **DEMANDE** des compléments d'information sur le profil de la personne, les modalités (coût, mutualisation de matériel, groupement d'employeurs ?).

**7) Terre de passage budget participatif.**

La mairie a reçu la notification de refus du permis de construire pour la rénovation de l'église Saint-Nicolas de Tournebouch. La notification a été envoyée à la présidente de l'association Terre de Passage, Jasmine Portal-Cabanel.

Jasmine nous a répondu le 6 janvier 2025, en joignant un courrier du département de l'Aude, daté du 12 novembre 2024, qui notifie l'association de la clôture du dossier dispositif budget participatif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DEMANDE** à l'association Terre de Passage ce qu'elle compte faire au sujet de la convention.

**QUESTIONS DIVERSES****Chemin de Bringou et Chemin d'En Coste**

Thierry demande à Vincent d'arranger le chemin avant le pont et de boucher les trous sur le chemin d'En Coste.

**Chemin de Maynard**

Yotham nous demande de lui remettre à disposition du gravier pour qu'il puisse entretenir le chemin.

Thierry demande Burgart .

**Travaux de Tournebouch**

L'entreprise Burgart doit commencer les travaux le 10/02

\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15**